**REGLEMENT DU DEFI DU BEZOU**

Le 27 juin 2018

**Organisation : Station de Trail Ossau Pyrénées**

L'organisation a le pouvoir d’exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus. Chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle. Chaque participant doit avoir conscience que la difficulté du terrain, la dénivellation, la distance font que cette épreuve de montagne est réservée à des concurrents particulièrement bien entraînés.

**I.            Inscription - Remise des dossards – Télécabine – Accueil – Vestiaires…**

Chaque concurrent doit obligatoirement présenter la photocopie certifiée conforme par l’intéressé :

-  soit d'une licence sportive FFA (en cours de validité)

- soit d'une licence FSGT, UFOLEP, UNSS, FSCF, FFTRI ou FFCAM à la seule et unique condition que soit mentionnée sur celles-ci : « apte à la course à pied en compétition, ou apte à l’athlétisme en compétition ».

-  soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

-  signer le bulletin d’inscription et verser : 10€ par retour du bulletin **ou sur le site internet Pyrénées Chrono.**L’inscription vaut l’acceptation du présent règlement.

**Inscription le jour de la course (samedi 11 août) de 9h00 à 9h45 à la Base d’Accueil de Gourette de la Station de Trail Ossau Pyrénées.**

**La remise des dossards** s’effectuera exclusivement lors de l’inscription et du règlement de celle-ci le samedi de 8h30 à 9h45. Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine (4 épingles). Il devra être restitué à l’arrivée ou aux personnes fermant la course en cas d’abandon.

**Télécabine :** La descente en Télécabine jusqu’au parking est prévue **exclusivement** pour les concurrents.

**Vestiaire** : Les vestiaires seront situés dans l’espace montagne de l’office de tourisme de Gourette.

**II.            Contrôle antidopage**

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

**III.            Parcours – Sécurité**

Détails du parcours : 1,3Km et 250m de dénivelé positif balisés tous les 50m.

Départ en ligne à 10h00 pour l’ensemble des coureurs.

**Le chrono est arrêté à 14h00**. Les retardataires seront classés dans l’ordre occupé à cette heure-là.

**Concurrents sans dossards ou suiveurs à vélo sont interdits** **sous peine de disqualification du concurrent** **accompagné**.

La personne chargée de fermer la course et les secouristes sont habilités à mettre hors course un concurrent si son état de santé est jugé préoccupant.

**IV.            Ravitaillement - Montagne propre**

2 points d’eau + ravitaillement solide : Départ et Arrivée.

Pas de gobelets : chaque participant-e se doit d’avoir son propre gobelet personnel.

**Obligation de respecter le site en jetant vos déchets dans les poubelles jaunes prévues à cet effet après chaque ravitaillement sous peine d’élimination.**

**V.            Classement - Prix – Résultats**

**Classement :**le défi du Bézou est une course de 4 h non-stop d’allure libre se déroulant une piste de montagne de la station de Gourette. Elle se déroule en semi-autonomie. Seules les montées sont chronométrées. Au sommet, le chrono s’arrête avant l’arrivée dans le hall d’attente du téléphérique, pour repartir au sortir de la station inférieure. Les temps d’attente et de descente ne sont pas comptés.Les cabines tournent en continu et le trajet lui-même prend 4 à 5 mn. Les concurrents en course devront obligatoirement rejoindre la ligne d’arrivée dans le délai-limite des 4h pour voir leur dernière montée chronométrée. Celui qui gagne sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées possible en un minimum de temps.

**Remise des prix** : Devant l’office de tourisme de Gourette, à 14h30.

Seront classés : coureurs H et F au scratch

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Dotations :** | **Homme et Femme** | **1** | **2** | **3** |
|  | **Une billet Découverte Train Artouste (saison 2018)** | **X** | **X** |  |
|  | **Un forfait ski journée Gourette (saison 2018-2019)** | **X** | **X** | **X** |

Sont récompensés **uniquement les concurrents présents à la remise des prix** :

**Les résultats seront consultables sur le site de Pyrénées Chrono, et les supports numériques de la station de trail Ossau-Pyrénées.**

**VI.            Droit à l’image**

Tous les participants déclarent céder, sans recours, son droit à l’image à la société ALTISERVICE et à la Station de Trail Ossau Pyrénées pour l’utilisation et l’exploitation commerciale et promotionnelle de son image, notamment sur les sites Internet et les réseaux sociaux ainsi que la reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés.

.

STATION DE TRAIL OSSAU PYRENEES - Altiservice – Fabrèges- 64440 LARUNS | 05 59 05 48 45 | glen.buron@altiservice.com